



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

DANS CE NUMÉRO...

Profil d'investisseur : bien se connaître pour mieux investir	4
Ateliers accrédités pour les médecins	5
Étude de cas : de résident à médecin en pratique	6
Prélèvements automatisés : une habitude d'épargne payante	8
Nouveau registre pour les sociétés par actions de régime fédéral	9
Survivance des marchés financiers	9
Rendements annuels composés et valeurs unitaires des parts	11
Ratio des frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Éventail de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Le premier semestre de 2019 s'est révélé très profitable pour les Fonds FMOQ, qui ont dégagé d'excellents rendements. Les marchés boursiers ont en effet rebondi de façon impressionnante tandis que les statistiques économiques et les résultats des entreprises n'offraient pourtant rien de si extraordinaire.

L'impulsion a plutôt été donnée par les banques centrales qui sont une fois de plus venues à la rescousse pour le plus grand bonheur des investisseurs. La Banque du Canada et la Réserve fédérale américaine (Fed) ont mis un terme à leurs hausses de taux malgré la situation de plein emploi qui prévaut actuellement. La Fed laisse même sous-entendre qu'elle pourrait abaisser prochainement ses taux. Pendant ce temps, les banques centrales de Nouvelle-Zélande, d'Australie et d'Inde passaient à l'action et réduisaient leur taux directeur.

Et comme si ce n'était pas déjà assez, la Banque centrale européenne (BCE) a promis, au début de juin, de maintenir ses taux à 0 % jusqu'au milieu de 2020. Des taux plus bas font grimper le prix de nombreux actifs, dont bien évidemment les obligations qui ont vivement réagi. Reste à voir comment les tensions commerciales mondiales finiront par affecter la croissance économique et si l'escalade des conflits internationaux s'estompera ou s'envenimera en deuxième moitié d'année.

INFORMATIONS SEMESTRIELLES SUR LES FONDS FMOQ

Les États financiers intermédiaires, le Rapport de la direction sur les rendements et l'Aperçu des Fonds FMOQ pour l'exercice se terminant

le 30 juin 2019 seront disponibles au mois d'août. Des dispositions réglementaires permettent d'expédier ces documents uniquement aux participants qui en font la demande. Si vous ne nous avez pas déjà signifié votre intérêt à les recevoir, nous vous invitons à le faire dès maintenant en communiquant avec nous.

Ces documents seront également accessibles sur notre site web (www.fondsfmoq.com) ainsi que sur celui du SEDAR (www.sedar.com). Nous vous invitons à en prendre connaissance et, le cas échéant, à nous faire part de vos questions et commentaires.

CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS FONDS FMOQ

Au cours du mois de mai dernier, les membres des Conseils d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc., de la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. et de Services accessoires Fonds FMOQ inc. ont vu leurs mandats renouvelés. Il s'agit de :

- Dr Louis Godin, président
- Dr Sylvain Dion, vice-président
- Dr Claude Saucier, secrétaire-trésorier
- Dre Josée Bouchard, administratrice
- Dre Lyne Couture, administratrice
- Dr Yves Langlois, administrateur
- M^{me} Chantal Bélanger, administratrice
- M. Pierre Caron, administrateur

M. Jean-Guy Desjardins, président du Conseil d'administration et chef de la direction de Fiera Capital inc., continue à siéger au Conseil de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc. (société mère).

Soulignons également que M^{me} Chantal Bélanger présidera le Comité d'audit des diverses sociétés, des Fonds FMOQ et des Fonds Gestion privée FMOQ. Le D^r Yves Langlois assumera la présidence du Comité de suivi des gestionnaires et de la performance des Fonds FMOQ.

Nous sommes heureux de pouvoir bénéficier de nouveau de l'expérience d'administrateur du D^r Yves Langlois qui avait quitté ces instances l'an dernier et qui est de retour cette année.

Nous adressons de chaleureuses félicitations aux personnes concernées et nous les remercions sincèrement de leur collaboration et de leur apport tout au long de la dernière année.

VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Depuis plusieurs années déjà, nous utilisons un questionnaire afin d'établir votre profil d'investisseur. Ce document nous permet notamment de déterminer votre horizon de placement et d'évaluer votre tolérance au risque. Ce faisant, nous pouvons nous assurer que vos portefeuilles sont en adéquation avec le niveau de risque que vous êtes en mesure d'assumer. Cet outil nous permet aussi de mieux vous conseiller et d'établir, avec vous, une stratégie de placement correspondant parfaitement à votre situation. D'ailleurs, un article de ce numéro décrit plus amplement l'importance de bien connaître son profil d'investisseur (p. 4).

Votre relevé de placement au 30 juin présente de façon détaillée le profil que nous avons en dossier pour chacun de vos portefeuilles, et ce, en regard de la répartition de leurs actifs respectifs.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces renseignements et à communiquer avec votre conseiller si votre situation financière a changé ou si vous souhaitez réviser vos profils ou vos répartitions d'actifs. Il faut noter que les fluctuations des marchés depuis un an ont pu influencer sur vos portefeuilles et qu'il est possible que ceux-ci se soient éloignés par le fait même de votre répartition cible.

Nous comptons sur votre collaboration dans le cadre de cette démarche de mise à jour et nous vous en remercions.

LES RÉGIMES COLLECTIFS FONDS FMOQ

La *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite* oblige tous les employeurs de cinq employés et plus à offrir, selon un échéancier strict, un régime d'épargne-retraite avec retenues sur le salaire. Afin de répondre aux besoins des médecins employeurs, nous avons développé trois régimes d'épargne-retraite collectifs, soit le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER), le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) collectif.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller qui se fera un plaisir de vous faire bénéficier de notre expertise acquise auprès de nombreux employeurs.

LES PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS : UNE FAÇON FACILE D'ÉPARGNER

Les prélèvements préautorisés constituent un moyen simple et avantageux de faire fructifier votre argent sans être à la merci des aléas des marchés. Nos systèmes vous permettent de vous en prévaloir selon une fréquence qui convient à votre situation et à vos besoins. Pour plus d'information, vous pouvez prendre connaissance de l'article qui traite du sujet (p. 7) ou consulter votre conseiller.

SERVICE DE FACTURATION : SIX ANS ET PLUS DE 650 MÉDECINS

Depuis plus de six ans maintenant, nous offrons un service de facturation médicale auprès de la RAMQ et des autres agents payeurs. Plus de 650 médecins s'en prévalent déjà et tirent parti de notre expertise. Comme pour tous les autres produits et services offerts par nos sociétés, ils bénéficient du meilleur rapport qualité/prix possible.

Il est important de savoir que de nombreuses agences de facturation ont changé de propriétaires au cours de la dernière année. Connaissez-vous celui ou ceux avec qui vous faites affaire? N'hésitez pas à communiquer avec nous pour en savoir davantage.

LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES EST PRÉSERVÉE

Toutes les données contenues dans les dossiers physiques et électroniques de nos participants sont traitées en toute confidentialité. Nous accordons une très grande importance à la sécurité de ces informations auxquelles seules les personnes autorisées ont accès.

Nous tenons également à vous rappeler qu'en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, vous pouvez consulter ceux vous concernant et en obtenir une copie si vous le désirez. Vous avez également le droit de faire corriger votre dossier ou de le compléter au besoin. De plus, vous pouvez demander que votre nom soit retiré de nos listes de sollicitation.

LES FONDS FMOQ S'ASSOCIENT À LA CAUSE DES MÉDECINS EN DIFFICULTÉ

Nous sommes heureux de réitérer notre appui indéfectible à la cause de la Fondation du Programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ), et ce, par une commandite importante au Tournoi de golf des fédérations médicales 2019.

TOURNÉE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FMOQ

La tradition se perpétue : l'automne prochain, nous serons de nouveau présents aux diverses assemblées des associations affiliées à la FMOQ afin d'y rencontrer les médecins omnipraticiens. Nous effectuons cette tournée avec d'autant plus d'enthousiasme qu'elle nous permet aussi de prendre connaissance des préoccupations financières des membres de la Fédération.

Nous tenons d'ailleurs à remercier les comités exécutifs pour leur accueil. Au plaisir de vous revoir bientôt!

CYBERSTUDIO FONDS FMOQ

Les conférences régulières de notre programme 2019 sont maintenant disponibles dans notre CyberStudio. Accessible à nos clients et à l'ensemble des médecins omnipraticiens du Québec, ce portail de consultation en ligne vous permet de visionner nos conférences comme si vous y étiez.

LES VENTES LIÉES SONT INTERDITES!

Vous ne le saviez peut-être pas : les ventes de fonds communs de placement liées à d'autres produits et services sont interdites. L'article 7.4 du *Règlement 81-105* sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif de l'Autorité des marchés financiers (AMF) proscrit l'obligation et l'apparence d'obligation d'effectuer un placement dans des titres d'un fonds commun de placement comme condition pour l'obtention ou le maintien d'un autre produit ou service.

Plusieurs institutions financières laissent pourtant entendre ou mentionnent carrément à certains de leurs clients qu'ils pourraient obtenir un prêt ou bénéficier de conditions plus avantageuses s'ils transféraient des investissements auprès de celles-ci. Soyez informé que vous n'avez aucune obligation de le faire et qu'un bon prêt vous sera toujours octroyé. De plus, ses conditions peuvent être négociées, et ce, que vous transfériez ou non vos actifs vers votre institution prêteuse.

Quelques points de base sur votre taux d'intérêt valent-ils vraiment la peine au point d'accepter de payer plus cher pour vos investissements? Votre indépendance face à votre institution financière n'a-t-elle pas également une valeur?

Dans une telle situation, n'hésitez pas à refuser une offre conditionnelle tout en exigeant les meilleures conditions ou à magasiner votre emprunt ailleurs. La concurrence est vive au niveau des institutions bancaires, et les professionnels de la santé demeurent une clientèle très prisée. De plus, vous pouvez porter plainte auprès de l'AMF si vous êtes victime de ce genre de traitement.

DÉMÉNAGEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE?

Si vous avez déménagé, changé d'adresse de courriel ou effectué toute autre modification à vos coordonnées personnelles, n'oubliez pas de nous en informer par courrier (en indiquant vos anciennes et nouvelles coordonnées et en signant la note) ou par message

électronique sécurisé. Cette dernière option est disponible via votre compte sécurisé en ligne. Vous pouvez aussi procéder par téléphone en communiquant avec votre conseiller.

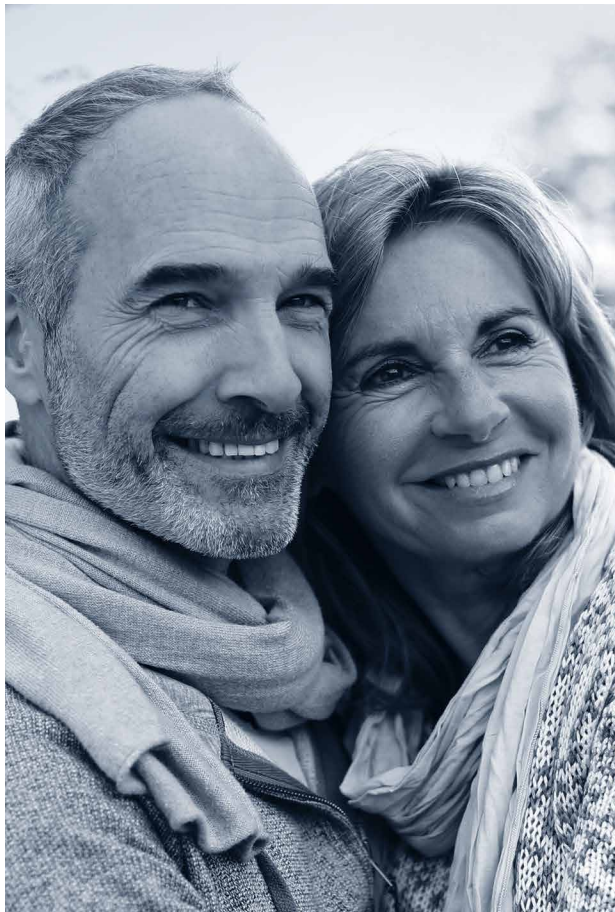
Il y va de votre intérêt, car la *Loi sur le curateur public* nous oblige à remettre à Revenu Québec toutes les sommes non réclamées après un délai prescrit.

BONNES VACANCES!

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes vacances. Nous invitons les personnes qui désirent mettre à profit cette période d'accalmie pour réviser leurs portefeuilles à prendre rendez-vous avec l'un des conseillers des Fonds FMOQ.

Pendant la saison estivale, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.

3



Vous y êtes.

Vous avez pris le meilleur chemin, pas le plus facile. Vos actifs sont importants et vous voulez sécuriser ce patrimoine tout en optimisant son potentiel de rendement.

Pour la suite du parcours, laissez-vous guider par des experts qui se préoccupent de vos rêves autant que de vos avoirs.

**POUR UNE OFFRE SUR MESURE,
PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

GESTION PRIVEE
FONDS FMOQ

PROFIL D'INVESTISSEUR

BIEN SE CONNAÎTRE POUR MIEUX INVESTIR

Devant la panoplie de produits d'investissement qui vous sont offerts, comment déterminer lesquels pourront le mieux servir vos objectifs financiers? La réponse à cette question dépend de votre situation (âge, épargne disponible, projets, état de santé et même tempérament). Ces caractéristiques uniques doivent être prises en compte pour établir votre profil d'investisseur.

4

Exigé par les organismes réglementaires de l'industrie financière, l'établissement de votre profil d'investisseur constitue un préalable à toute stratégie de placement. En pratique, cet exercice vise à traduire vos objectifs financiers en répartition d'actifs optimale en tenant compte des délais ciblés. Voici les étapes pour établir votre profil.

IDENTIFIER VOS OBJECTIFS FINANCIERS

Achat d'une propriété, voyages, rénovations, études des enfants, retraite, etc.; vous pouvez viser l'un ou plusieurs de ces objectifs à la fois. Identifier chaque projet permet à votre conseiller de mieux vous guider dans le choix du régime d'épargne le plus approprié (REER, CELI, REEE, etc.) pour chacun de vos objectifs.

DÉTERMINER VOTRE HORIZON DE PLACEMENT

Une fois les objectifs identifiés, il faut les assortir d'une échéance : 1, 5, 10 ou 25 ans. Votre conseiller a besoin de cette information pour valider le choix du régime (certains imposent des mesures fiscalement pénalisantes en cas de retrait trop rapide), mais surtout pour déterminer le niveau de risque qu'il est raisonnable d'assumer pour chacun des portefeuilles et donc établir la répartition d'actifs optimale (proportion d'actions et d'obligations).

En d'autres mots, plus la période qui vous sépare de l'utilisation de votre épargne est éloignée, plus vous pouvez miser sur des placements à potentiel de rendement élevé (et donc associés à une volatilité accrue). Plus le moment du décaissement se rapproche, plus vous devriez opter pour des placements sécuritaires et moins volatils.

ÉTABLIR VOTRE TOLÉRANCE AU RISQUE

Plus subjective qu'objective, cette caractéristique dépend de votre tempérament. Certaines personnes se sentent plus à l'aise que d'autres devant d'importantes fluctuations de la valeur de leurs placements. Si vous faites de l'insomnie à cause des hauts et des bas des marchés, vous avez probablement surestimé votre tolérance au risque. Il faut donc revenir à la charge et revoir cet élément avec votre conseiller.

Un manque de connaissances financières peut parfois contribuer à l'anxiété devant l'investissement. N'hésitez donc pas à vous instruire dans ce domaine, ceci vous permettra de prendre des risques réfléchis.

VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Tous les renseignements précités seront recueillis et analysés par votre conseiller afin d'établir votre type d'investisseur pour chacun de vos portefeuilles. Ainsi, vous pourriez adopter un profil « audacieux » dans vos placements REER et demeurer « conservateur » dans vos investissements CELI.

Chaque profil d'investisseur prévoit des balises d'exposition au risque de façon à refléter une répartition stratégique de vos actifs.

PROFIL D'INVESTISSEUR ET SEUILS D'EXPOSITION

Profil	Seuils d'exposition			
	Titres à revenu fixe		Titres de participation	
	Minimum (%)	Maximum (%)	Minimum (%)	Maximum (%)
Sécuritaire	90	100	0	10
Conservateur	65	95	5	35
Équilibré-moderé	50	80	20	50
Équilibré	35	65	35	65
Équilibré-croissance	20	50	50	80
Audacieux	0	30	70	100

Une fois votre profil d'investisseur établi, votre conseiller sera en mesure de vous formuler des recommandations personnalisées en vue d'élaborer votre politique de placement.

Toutefois, une bonne politique de placement est « vivante ». Votre situation évolue constamment (baisse ou hausse de revenus, mariage, divorce, naissance ou décès dans la famille, imprévus, volatilité des marchés, etc.); il faut donc que votre profil d'investisseur reflète ces changements. Pensez donc à revoir périodiquement votre profil d'investisseur avec votre conseiller pour vous donner toutes les chances d'atteindre vos objectifs financiers.

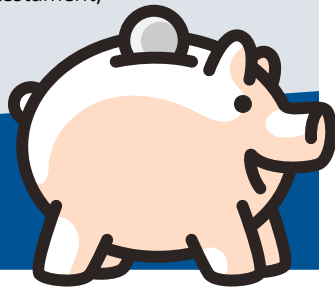
ATELIERS ACCRÉDITÉS POUR LES MÉDECINS

Obtenez des réponses impartiales à vos questions financières, fiscales et juridiques. Participez à nos ateliers accrédités (6 h de crédits de catégorie 1) élaborés pour répondre aux besoins spécifiques des médecins en début de carrière et de ceux comptant plusieurs années de pratique. C'est gratuit, il suffit de s'inscrire (30 participants maximum par activité).

POUR LES MÉDECINS EN DÉBUT DE CARRIÈRE PLANIFIER FINANCIÈREMENT SA CARRIÈRE

Vendredi 11 octobre 2019 (Montréal, centre-ville)

- Gestion des finances : budget, dette/épargne, types de placements
- Acomptes provisionnels, optimisation fiscale
- REER, CELI, REEE, REEI
- Assurances, mandat de protection
- Incorporation : pertinence, salaire/dividende, scénarios
- Types d'union, séparation, divorce
- RQAP et allocations spéciales
- RRQ et accumulation de l'épargne-retraite
- Planification successorale : testament, impôt au décès



Inscription :
fondsfoq.com › Jeunes
médecins › Ateliers accrédités
pour les jeunes médecins

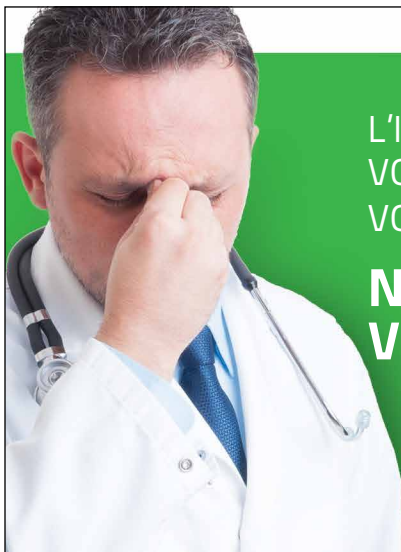
POUR LES MÉDECINS EN PHASE D'ACCUMULATION D'ÉPARGNE PLANIFIER SA RETRAITE

Mercredi 11 septembre 2019 (Québec, Ste-Foy)
Lundi 23 septembre 2019 (Montréal, centre-ville)
Lundi 30 septembre 2019 (Montréal, centre-ville)
Mercredi 30 octobre 2019 (Sherbrooke)
Lundi 11 novembre (Trois-Rivières)

- Incorporation : pertinence, salaire/dividende, fractionnement du revenu, scénarios
- REER, FERR, REEE, REEI, CELI
- Décaissement à la retraite : PSV, RRQ, fractionnement des revenus de pension
- Épargne-retraite nécessaire et principes du décaissement
- Assurances
- Impact de l'état matrimonial
- Mandat de protection, procuration, contrat de mariage, testament
- Planification successorale : impôt au décès, fiducie testamentaire



Inscription :
fondsfoq.com › Nos activités ›
Ateliers et conférences



L'IDÉE DE FACTURER
VOS ACTES VOUS-MÊME
VOUS ANGOISSE ?

**NOUS POUVONS
VOUS AIDER !**

**APPELÉZ-NOUS POUR UNE
SOUMISSION GRATUITE.**

SERVICE DE FACTURATION MÉDICALE

514 868-0661 ou, sans frais,
1 877 679-3229

FONDSFOQ.COM



ÉTUDE DE CAS

DE RÉSIDENT À MÉDECIN EN PRATIQUE

Justine termine sa résidence en décembre et envisage de commencer sa pratique d'omnipraticienne dans une autre ville en janvier 2020. Elle ne possède pas d'actifs et a accumulé, durant ses études, une dette de 65 000 \$: 50 000 \$ sur une marge de crédit au taux d'intérêt de 3,7 % ainsi qu'un prêt étudiant de 15 000 \$ au même taux.

6

Justine souhaite savoir comment répartir ses futurs surplus budgétaires : doit-elle se concentrer sur le remboursement de ses dettes ou plutôt sur l'épargne ?

BUDGET

Puisque son train de vie augmentera en fonction de sa nouvelle réalité, il est important pour Justine de faire un budget et d'y inclure toutes ses futures dépenses :

- **Logement** : loyer, électricité, chauffage, assurance habitation, téléphone, câble, Internet, ameublement ;
- **Alimentation** : épicerie, restaurants, repas du midi, café, etc. ;
- **Habillement et soins personnels** : vêtements, chaussures, cosmétiques, coiffure, etc. ;
- **Transport** : paiement du véhicule (achat ou location), assurance, essence, entretien, immatriculation, stationnement, etc. ;
- **Assurances et soins de santé** : assurance vie, médicaments et soins dentaires, assurance salaire en cas d'invalidité ;
- **Loisirs** : vacances, lecture, activités, cadeaux, etc. ;
- **Dette** : remboursement et intérêts sur la dette.

À la suite de la compilation des dépenses, Justine estime que son nouveau budget devrait s'élever à **45 000 \$** (net d'impôts) par an.

STATUT DE TRAVAILLEUR AUTONOME ET FRAIS DÉDUCTIBLES

Lors de sa résidence, Justine avait un statut d'employée. Ses impôts étaient donc prélevés à la source, à même ses revenus. Une fois en pratique, elle changera de statut en passant à celui de travailleur autonome, ce qui lui permettra de déduire certaines dépenses, en lien avec son travail, de son revenu imposable. Ces dernières incluent les cotisations professionnelles, l'assurance responsabilité, le loyer de bureau, la facturation, la formation, les honoraires des professionnels (comptable, etc.) et autres frais.

Comme Justine envisage de se rapprocher de son futur lieu de travail, elle pourra également déduire, sous certaines conditions, ses frais de déménagement de son revenu.

REVENU ET IMPOSITION

Pour sa première année de pratique (2020), Justine s'attend à gagner 250 000 \$ net de dépenses déductibles. À part les impôts, elle doit prévoir le versement de contributions au régime des rentes du Québec (RRQ), au régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et au Fonds des services de santé (FSS).

Les travailleurs autonomes ont jusqu'au 15 juin pour produire leurs déclarations de revenus. Cependant, l'ensemble des impôts (provincial et fédéral) doivent être acquittés au plus tard en date du 30 avril. Sinon, des intérêts s'appliquent sur le solde non réglé à cette date. Dans le cas de Justine, elle sera soumise à des acomptes provisionnels à partir de 2021.

Le dernier avis de cotisation au fédéral de Justine mentionne qu'elle possède des droits inutilisés de 17 550 \$ à titre de REER. Ce montant correspond à 18 % des revenus provenant de ses emplois à temps partiel et durant l'été, ainsi que de ses années de résidence. Nous recommandons d'ailleurs à Justine de cotiser au REER afin de réduire son revenu imposable.

Toutefois, l'avantage du REER dépasse le remboursement d'impôt. Lors de l'achat de sa première résidence, Justine pourra retirer, sans incidence fiscale, jusqu'à 35 000 \$ dans le cadre du régime d'accès à la propriété (RAP), montant qui lui servira de mise de fonds.

PROJECTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE JUSTINE EN 2020 :

Revenu net de dépenses professionnelles	250 000 \$
Cotisation au REER	(17 550 \$)
Revenu imposable	232 450 \$
Impôts (taux moyen de 41 %)	(95 800 \$)
Contributions (RRQ, RQAP, FSS)	(7 400 \$)
Revenu disponible	129 250 \$
Coût de vie	(45 000 \$)
Surplus	84 250 \$

L'analyse met en évidence un surplus de 84 250 \$ pour la première année. Quelles seront les priorités pour tirer le maximum de cet excédent ?



STRATÉGIES DE REMBOURSEMENT DE DETTES

Étant donné que les intérêts sur la marge de crédit ne sont pas déductibles, Justine aurait avantage à rembourser sa marge de crédit au fur et à mesure des entrées d'argent. Elle aura droit à un crédit d'impôt non remboursable sur les intérêts payés dans l'année sur son prêt étudiant accordé par le gouvernement (qui doit par ailleurs être maintenu séparé des autres dettes).

Pour rendre les intérêts déductibles de sa marge de crédit, elle pourrait recourir à la technique de la mise à part de l'argent (MAPA). Pour ce faire, elle devra ouvrir une nouvelle marge de crédit pour emprunter de façon distincte la somme servant à certaines dépenses strictement utilisées dans le but de gagner un revenu professionnel.

ÉPARGNE

Le remboursement de la dette ne devrait pas faire oublier que l'épargne enregistrée (comme le REER) peut offrir certains avantages fiscaux dont il serait judicieux de se prévaloir.

Pour cotiser à son REER, Justine peut mettre en place un plan de prélèvements automatisés, qui consiste à autoriser l'institution financière à prélever automatiquement de son compte bancaire le montant de son choix à la fréquence souhaitée (hebdomadaire, mensuelle ou autre).

CONCLUSION

En suivant les recommandations ci-dessus, Justine aura remboursé ses dettes en moins de deux ans. Pour ce faire, elle devra recourir à des stratégies fiscales (comme la MAPA) et à des régimes fiscalement avantageux (comme le REER), et surtout respecter ses projections en matière de revenus (250 000 \$) et de coût de vie (45 000 \$).

Une fois les dettes remboursées, Justine devrait continuer à verser le maximum permis au REER. Devant un excédent budgétaire, il serait également avantageux de cotiser au CELI, et peut-être d'envisager l'incorporation.

Évidemment, Justine devra revoir sa situation financière régulièrement en fonction de ses projets personnels (achat de propriété, union de fait ou mariage, congé de maternité, etc.). Un accompagnement professionnel dans le domaine financier s'avère souvent la meilleure option.

RÉGIMES D'ÉPARGNE COLLECTIFS FONDS FMOQ



RVER, REER COLLECTIF OU CELI COLLECTIF

- Aucuns frais pour l'employeur
- Accompagnement à chaque étape de la mise en place du régime de votre choix
- Prise en charge entière de l'administration du régime
- Présentation aux employés
- Service-conseil gratuit
- Rendements compétitifs
- Honoraires de gestion parmi les plus bas

Nos conseillers sont disponibles pour vous aiguiller vers le meilleur choix de régime pour votre groupe.

SI VOUS ÊTES UN MÉDECIN EMPLOYEUR, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.

LES DÉMARCHES PEUVENT PRENDRE JUSQU'À TROIS MOIS. N'ATTENDEZ PLUS !

Montréal **514 868-2081** ou, sans frais, **1 888 542-8597**

Québec **418 657-5777** ou, sans frais, **1 877 323-5777**

fondsfmoq.com  

 **FONDS FMOQ**
CONSEIL ET INVESTISSEMENT

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATISÉS UNE HABITUDE D'ÉPARGNE PAYANTE

ÊTES-VOUS EN BONNE VOIE POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS DE PLACEMENT ?

Les spécialistes de la planification financière vous le diront : le temps et l'épargne assidue demeurent vos principaux alliés pour vous constituer un capital de retraite, un fonds d'urgence, une mise de fonds en vue d'acheter une maison ou pour tout autre projet.

Soyons honnêtes, il demeure plus facile de mettre régulièrement de petites sommes de côté que de se départir de plusieurs milliers de dollars une fois l'an. Sans compter que cotiser à la dernière minute ne figure pas parmi les stratégies les plus avantageuses.

INTÉRÊTS COMPOSÉS

Comparativement à un investissement réalisé en fin d'année, celui effectué périodiquement produit généralement un rendement supérieur puisque le capital fructifie plus longtemps. C'est là que la magie des intérêts composés, soit les intérêts sur vos intérêts, opère.

Prenons l'exemple de deux médecins qui épargnent chacun 26 000 \$ par année, pendant 30 ans. En optant pour des versements systématiques toutes les deux semaines, le Dr Martin mettra de côté 44 496 \$ de plus que le Dr Robert, et ce, sans effort.

	Dr Martin	Dr Robert
Cotisation	1 000 \$ toutes les deux semaines (pour un total de 26 000 \$ annuellement)	26 000 \$ à la fin de l'année
Rendement annuel composé	5 %	5 %
Valeur du placement après 30 ans	1 771 906 \$	1 727 410 \$
Écart	44 496 \$	

COÛT D'ACHAT MOYEN

Comme nul ne peut prédire les soubresauts de l'économie, investir régulièrement tout au long de l'année vous permet de bénéficier d'un coût d'achat moyen et surtout de ne pas vous laisser influencer par les aléas des marchés.

CONCLUSION

En choisissant les prélèvements automatisés, vous investissez en toute tranquillité, sans vous en rendre compte, et votre épargne s'accumule comme vous le souhaitez.

Vous pouvez ainsi aisément vous assurer d'utiliser tous vos droits de cotisation, tant à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER), qu'à votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI), ainsi qu'au régime enregistré d'épargne-études (REEE) de vos enfants ou petits-enfants.

Enfin, si vous êtes déjà adepte du service de prélèvements automatisés, vous pourriez revoir à la hausse le montant de vos investissements réguliers afin d'atteindre vos objectifs financiers plus rapidement. Vous ne perdez rien en essayant, car vous pouvez modifier la fréquence et le montant de vos versements en tout temps, au gré des événements qui ponctuent votre vie.

N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller pour mettre en place une stratégie payante.



NOUVEAU REGISTRE POUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS DE RÉGIME FÉDÉRAL

Depuis le 13 juin dernier, toute société par actions privée constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (désignée aussi *Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral*) doit tenir un registre concernant les particuliers ayant un « contrôle important » sur la société. Initialement proposée dans le cadre du budget fédéral de 2017, cette mesure vise à améliorer la disponibilité des renseignements sur la propriété effective des sociétés.

Dans le cas des sociétés par actions médicales, ce registre doit répertorier essentiellement les particuliers qui détiennent :

- des actions leur conférant 25 % ou plus des droits de vote; ou
- des actions leur conférant 25 % ou plus de la juste valeur marchande de la totalité des actions émises.

Si le premier point (droit de vote) concerne généralement le médecin, le deuxième (juste valeur marchande) vise le médecin et parfois son conjoint.

Certaines structures corporatives nécessiteront une analyse des documents juridiques : une société de gestion possédant des actions de la société par actions médicale, une fiducie familiale détenant des actions participantes et la société médicale détenue par un couple de médecins.

Ce registre doit contenir des renseignements à l'égard de chaque particulier exerçant un contrôle important de la société : nom, adresse, date de naissance, description du « contrôle important » et date à laquelle ce dernier a débuté. La société n'aura pas à divulguer ces informations sur les registres publics.

Le défaut de tenir ce registre peut entraîner d'importantes amendes pour la société et ses administrateurs.

Les sociétés médicales, constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions du Québec*, ne sont pas visées par cette nouvelle exigence. À noter qu'au Québec, la grande majorité des sociétés par actions détenues par un médecin omnipraticien ont été créées en vertu de la loi québécoise.

Si votre société relève du régime fédéral, nous vous invitons à communiquer promptement avec votre avocat ou votre notaire.

SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Durant le deuxième trimestre de 2019, la politique internationale a continué de contribuer à l'évolution des tendances économiques et financières. Les négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine se sont poursuivies tout au long du printemps, suscitant tour à tour espoir et crainte, optimisme et prudence. Au début de mai, les Américains ont augmenté la pression sur la Chine en imposant des tarifs douaniers supplémentaires sur les importations de produits chinois. Les négociations, qui allaient bon train depuis décembre dernier, ont soudain paru foncer droit dans le mur.

Par ailleurs, après avoir brandi la menace d'imposition de tarifs douaniers contre le Mexique, les États-Unis ont trouvé un terrain d'entente avec leurs partenaires nord-américains. Ainsi s'ouvrait la voie à la ratification de l'accord de libre-échange entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (AEUMC). Rappelons que cette entente a été conclue en septembre 2018, mais qu'à ce jour, seuls les élus mexicains ont procédé à la ratification.

La tension entre l'Iran et les États-Unis est montée d'un cran à la suite de l'attaque contre deux pétroliers dans le golfe d'Oman. Ces incidents ont incité le gouvernement américain à augmenter sa présence militaire dans le secteur afin de sécuriser le passage des navires.

Notons enfin que le dossier du Brexit est toujours dans un cul-de-sac. La première ministre britannique Theresa May a jeté l'éponge et remis sa démission à la fin mai. L'Union européenne a accordé aux Britanniques un délai supplémentaire de six mois pour faire adopter l'entente proposée plus tôt cette année, ou pour quitter l'Union sans entente. Le défi sera de taille pour le successeur de Mme May.

Toutes ces tensions et incertitudes ont constitué un poids pour la croissance économique mondiale. À titre d'exemple, la production industrielle chinoise affichait en mai une croissance de 5 % pour les douze derniers mois. Il s'agit de la plus faible progression en 17 ans.

En Europe, l'Allemagne, traditionnellement considérée comme la locomotive économique de la zone euro, affiche une croissance anémique. Son industrie automobile est frappée de plein fouet par la guerre des tarifs.

Heureusement, l'économie américaine demeure solide. La confiance des consommateurs trône toujours près des sommets historiques. Le taux de chômage est au plus bas depuis 1969 et la création d'emploi demeure forte. Les Américains n'ont donc aucune peine à trouver un travail et les perspectives d'augmentation de salaire sont excellentes. Seul le secteur manufacturier accuse certaines difficultés, victime lui aussi de la guerre des tarifs.

Chez nous, la croissance est moins forte. L'économie subit les écueils de l'industrie pétrolière canadienne. Le manque d'infrastructures pour acheminer le pétrole albertain vers les raffineries américaines et les marchés d'exportation continue de nuire aux producteurs canadiens. Heureusement, le Québec et l'Ontario affichent une bonne croissance. La ratification éventuelle de l'AEUMC devrait permettre à cette tendance de se poursuivre.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Le climat d'incertitude a eu des répercussions sur les marchés de titres à revenu fixe. Les investisseurs obligataires ont estimé que les perspectives de croissance économique allaient continuer d'être affectées par les tensions commerciales et que l'inflation allait demeurer inférieure aux cibles des banques centrales. C'est pourquoi la courbe de taux des obligations gouvernementales américaines s'est inversée durant le trimestre. En effet, le rendement des obligations à plus long terme est devenu inférieur à celui des titres à court terme.

À la mi-juin, la Réserve fédérale américaine (Fed) a réagi à cette situation en modifiant la conduite de sa politique monétaire. Deux raisons l'ont poussée à agir. Tout d'abord, la Fed constate que les pressions inflationnistes sont faibles et que l'inflation risque de demeurer sous la cible de 2 %. Par ailleurs, elle craint que l'incertitude persiste à propos du dossier des négociations commerciales avec la Chine. Dans ce contexte, si la situation le requiert, la Fed pourrait abaisser son taux directeur. En cette fin de trimestre, on estime qu'elle pourrait procéder à deux baisses de taux d'ici la fin de 2019.

La Banque centrale européenne (BCE) a également ajusté ses orientations. Face à la faiblesse de l'économie de la zone euro, la BCE a décidé de reporter toute hausse de taux et s'est engagée à maintenir leur niveau actuel au moins jusqu'à l'été 2020.

Pour sa part, la Banque du Canada conserve le *statu quo*. Il faut dire que la situation de l'inflation est différente chez nous : le taux annuel d'inflation est passé à 2,4 % en mai, ce qui est légèrement supérieur à la cible médiane. La situation ne justifie donc pas d'abaisser le taux directeur.

Dans ce contexte, les taux des obligations nord-américaines ont connu une baisse importante au cours du deuxième trimestre. À titre d'exemple, une obligation du Canada ayant une échéance de 10 ans se négociait à un rendement de 2,50 % en octobre dernier. La même obligation se négociait à 1,50 % à la fin de juin 2019. Cette baisse des taux a procuré un rendement intéressant aux détenteurs d'obligations.

Au cours du trimestre, le dollar américain a poursuivi sa remontée à l'égard des autres devises mondiales. Ce mouvement de hausse s'est toutefois inversé en juin, après que la Fed a annoncé son intention de baisser éventuellement le taux directeur.

Pour sa part, le dollar canadien avait affiché une certaine faiblesse au cours des derniers mois en raison des difficultés du secteur énergétique. Il s'est légèrement apprécié en juin, après les déclarations de la direction de la Fed. En effet, la perspective d'une baisse de taux aux États-Unis et du *statu quo* au Canada a favorisé le huard.

Notons enfin que le prix du pétrole a été généralement bas au cours du trimestre. La demande mondiale est affectée par les perspectives économiques plus modestes. Par ailleurs, la production américaine demeure élevée, ce qui cause une situation de surplus mondial. En juin, à la suite d'attaques contre des pétroliers dans le golfe d'Oman, les prix ont toutefois remonté.

MARCHÉS BOURSIERS

Les marchés boursiers mondiaux ont connu un trimestre en montagnes russes. Le mois de mai a été sous l'influence des négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine. La détérioration des relations et l'imposition de nouveaux tarifs par les Américains ont poussé les marchés à la baisse. Alors que le président Trump continuait de souhaiter la conclusion d'un accord à temps pour la rencontre du G20 à Osaka en juin, les investisseurs ont commencé à douter de la capacité des parties à s'entendre. Ils ont plutôt tenté de mesurer les conséquences possibles d'une guerre commerciale, ce qui a affecté les cours boursiers. Parallèlement, plusieurs sociétés ont procédé à des émissions d'actions sur les marchés. Plusieurs de ces émissions ont connu des succès étonnants malgré la conjoncture.

En juin, les déclarations des dirigeants de la Réserve fédérale américaine et de la Banque centrale européenne ont donné un nouveau souffle aux marchés boursiers. En fin de compte, les marchés boursiers mondiaux ont généralement terminé le trimestre en territoire positif. Plusieurs indices ont même touché de nouveaux sommets au cours des derniers jours de juin.

Notons que les actions canadiennes de petite capitalisation continuent d'être affectées par les difficultés du secteur de l'énergie. Ce secteur a une pondération importante dans l'indice, ce qui a nui au rendement.

À L'HORIZON

La probabilité d'un scénario de croissance économique synchronisée a augmenté au cours du deuxième trimestre. Durant les prochains mois, l'économie mondiale devrait se stabiliser et reprendre son élan. Déjà, les effets de la réforme fiscale américaine s'estompent. Cela n'empêchera toutefois pas l'économie américaine de mener le bal de la croissance mondiale.

Au Canada, la demande intérieure vigoureuse et le relâchement des tensions commerciales avec les États-Unis devraient permettre de relancer la croissance. Ce contexte permettra aux entreprises de prendre le relais des consommateurs à titre de principaux vecteurs de croissance économique.

À l'étranger, les incidences négatives des tensions commerciales devraient s'atténuer progressivement. Cela permettra aux économies japonaise et européenne de se ressaisir. En Chine, les mesures de stimulations fiscales et budgétaires mises en place par les dirigeants devraient permettre de stabiliser l'économie. Du coup, les perspectives de croissance mondiale s'amélioreront.

Cet environnement de croissance stable et modérée devrait être accompagné d'une faible inflation. Cela permettra aux banques centrales de maintenir leur politique de faibles taux pour plusieurs trimestres encore.

Ce contexte devrait être très favorable aux investisseurs. Une prolongation de la période de croissance économique jouera en faveur des marchés boursiers et des matières premières. Les titres à revenu fixe devraient toutefois générer des rendements plus modestes.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 30 JUIN 2019

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	1,54	1,22	0,96	0,84	0,82	0,78	1,52	2,02	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	4,93	3,55	3,84	2,86	3,94	s.o.	s.o.	4,44 (2013-04-05)	11,369
OMNIBUS	3,48	4,65	5,62	4,10	4,37	6,58	5,44	5,06	26,639
PLACEMENT	4,04	5,10	6,33	4,84	5,84	6,88	5,70	4,89	30,473
REVENU MENSUEL	1,40	1,97	4,96	3,58	2,08	6,35	s.o.	4,90 (2006-10-06)	10,073
OBLIGATIONS CANADIENNES	6,30	3,03	1,75	2,61	2,93	3,68	4,03	4,50 (2001-03-16)	11,810
ACTIONS CANADIENNES	1,38	4,97	5,74	3,51	2,97	7,16	6,07	6,26	23,019
ACTIONS INTERNATIONALES	2,85	7,20	11,03	7,56	9,72	11,19	5,82	3,44	13,694
OMNIRESPONSABLE	6,51	6,10	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	6,61 (2016-09-16)	11,570

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 1,60 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Depuis le 3 avril 2017, les Fonds FMOQ sont évalués, aux fins de transactions, chaque jour où la Bourse de Toronto est ouverte pour opérations, à l'exception des jours où nos bureaux sont fermés, soit le lendemain du Jour de l'An et le lundi de Pâques. Nous effectuerons donc les transactions des Fonds FMOQ à chaque jour ouvrable de l'année, à l'exception des jours mentionnés précédemment.

Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h pour qu'une transaction soit exécutée le jour même, sans quoi elle sera reportée au jour ouvrable suivant.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 MAI 2019

Types de fonds	Médianes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,74 %	MONÉTAIRE	0,46 %
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,11 %	ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR OMNIBUS REVENU MENSUEL OMNIRESPONSABLE	1,09 %
ÉQUILIBRÉS	2,17 %	PLACEMENT	1,09 %
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,36 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS CANADIENNES	2,21 %	ACTIONS CANADIENNES	1,09 %
ACTIONS MONDIALES	2,35 %	ACTIONS INTERNATIONALES	1,09 %

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2019-06-28	Écarts	2019-03-31	Écarts	2018-12-31	Écarts	2018-09-30	Écarts	2018-06-29
S&P/TSX (Toronto)	0,6 %	16 382,20	1,7 %	16 102,09	12,4 %	14 322,86	-10,9 %	16 073,14	-1,3 %	16 277,73
S&P 500 (New York) **	7,6 %	3 852,49	1,8 %	3 782,73	10,5 %	3 423,72	-9,0 %	3 763,37	5,1 %	3 579,63
MSCI EAE0 (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	-2,4 %	2 517,42	0,6 %	2 502,91	6,6 %	2 348,92	-7,8 %	2 548,88	-1,2 %	2 579,19
FTSE TMX Univers (obligations canadiennes)	7,4 %	1 120,00	2,5 %	1 092,6	3,9 %	1 051,40	1,8 %	1 033,20	-1,0 %	1 043,20

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

SEULE ET UNIQUE ENTITÉ AU QUÉBEC, DÉTENUE À 100 %
PAR LES MÉDECINS, À OFFRIR DES PRODUITS ET
SERVICES FINANCIERS¹ AUX MÉDECINS OMNIPRATICIENS,
AUX OPTOMÉTRISTES ET À LEURS PROCHES.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec MD est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

